

Dossier technique

1.11 Réception du revêtement

Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond à la commande et que la continuité de la couleur d'un rouleau à l'autre est assurée. Si plus d'un rouleau doit être posé dans une même pièce, s'assurer que tous les rouleaux proviennent du même lot.

1.12 Stockage

La découpe des lés aux dimensions des locaux avec un excédent suffisant (environ 10 cm de chaque côté) sera à privilégier. Ils seront numérotés (avec une étiquette) et stockés horizontalement dans un local aéré sur une surface plane et propre à 18°C durant les 48 heures précédant la pose (conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2).

Les lés découpés peuvent être roulés (sans serrer), manipulés et transportés en évitant toute pliure à caractère irréversible.

1.13 Condition de pose

Durant la mise en oeuvre du revêtement, la température minimale sera :

- de + 15°C pour le support
- de + 18°C pour les conditions atmosphériques

1.14 Calepinage et disposition des lés

S'il s'agit de motifs unis, il est recommandé d'inverser le sens de pose des lés. Conformément à l'article 6.3.1 de la norme DTU 53.2, la disposition des lés sera faite de façon :

- à suivre l'axe longitudinal du local
- à ce que les joints entre les lés soient équilibrés dans le local ; sans toutefois avoir une largeur de lés < 1 m
- à éviter dans la mesure du possible la présence de joint dans les zones de fort trafic prévisible

1.15 Pose du revêtement

1.151 Pose libre

Le revêtement sera mis en oeuvre en pose libre avec maintien au joint par application d'une bande de jonction préconisée par IVC (référence 343915).

La mise en oeuvre se fera de la façon suivante :

- placer le(s) lé(s) dans le local de façon à recouvrir l'ensemble de la surface (l'excédent remontant sur les murs)
- araser soigneusement le revêtement en rives
- disposer le ruban Xtrafloor (face antiglissante côté support) à cheval sous les joints (s'il y en a) ainsi qu'aux passages de portes
- afficher le lé avec soin sans ondulation en marouflant manuellement au fur et à mesure de l'affichage
- maroufler au rouleau sur les joints (s'il y en a) 30 minutes après l'affichage

Cas particulier de la pose sur dalle vinyle-amiante en locaux classés E2 :

Dans le cas d'une mise en oeuvre en locaux classés E2 sur support revêtu d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées, le ruban adhésif Xtrafloor sera obligatoirement utilisé et disposé sur le support en périphérie et au droit des obstacles de façon à bien être en contact avec la paroi verticale, ou la plinthe existante, ou l'obstacle (une très légère remontée d'environ 1 mm est préconisée) ; cette disposition permettra de réaliser ultérieurement le traitement du calfatage nécessaire, sans mettre en contact le mastic avec les dalles semi-flexibles amiantées.

1.16 Traitement des jonctions entre lés

Le traitement des joints à l'aide du produit préconisé se fera immédiatement après le dernier marouflage du revêtement pour la pose périphérique avec le ruban adhésif double face, la bande auto-agrippante ou le produit de maintien. Pour le traitement à froid des joints, la superposition des lés sera nécessaire pour effectuer une double coupe suivie d'un marouflage de part et d'autre du joint. La mise en place du papier cache avant application du produit de soudure sera faite soigneusement pour éviter toute trace indélébile sur le revêtement en cas de débordement ou coulure du produit.

1.2 Traitement des rives, seuils, obstacles

1.21 Traitement des rives

Dans les locaux E1, le revêtement sera arasé au droit des rives sans traitement particulier.

Dans les locaux E2, le revêtement sera arasé au droit des rives et des points singuliers en ménageant un jeu de 3 mm qui sera calfaté avec le mastic (cf. réf. ci-contre) afin de parfaire la finition.

Désignation Commerciale	Distributeur
MSP 107	Société Bostik SA

Une plinthe rapportée en PVC pourra éventuellement recouvrir le joint après calfatage.

1.22 Raccordement aux seuils et revêtements adjacents

Le raccordement aux seuils et revêtement adjacents sera assuré par la mise en place d'une barre de seuil adaptée en recouvrement. Dans le cas d'une mise en oeuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun percement ne pourra être envisagé, une barre de seuil adhésive sera utilisée.

1.23 Traitement des pénétrations et pieds d'huissieries

En locaux classés E2, autour des pénétrations (passage de tuyauteries) et pieds d'huissieries, le revêtement sera arasé (avec un jeu de 3 mm) et le calfatage sera réalisé avec le mastic préconisé à l'article 5.31 afin de parfaire la finition.

1.24 Cas des locaux classés E2 sur support amianté

Sur ce type de support, les préconisations concernant le traitement des rives (article 5.31) et le traitement des pénétrations et pieds d'huissierie (article 5.33) s'appliquent ; la disposition spécifique du ruban adhésif double-face sur le support (cf. article 5.251) permet d'isoler le calfatage du support amianté tout en autorisant une surface d'adhérence suffisante pour le mastic contre le revêtement et contre la plinthe la paroi verticale ou la pénétration.

Livraison et entretien

2. Livraison et Mise en service

L'ouvrage sera livré conformément à l'article 7 de la norme NF DTU 53.2.

Pour un trafic pédestre normal et dans le cas de la pose semi-libre périphérique, la mise en service pourra être faite dès achèvement des travaux (pas de délai de mise en service). Une attention particulière sera apportée lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate). Les limites de charges statiques et sollicitations des niveaux P2 et P3 sont celles définies dans le e-cahier du CSTB 3782 « Notice sur le classement UPEC » en vigueur.

3. Entretien - Utilisation

3.1 Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces pour limiter les apports solides et abrasifs (boue, gravillons) avec des grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées (aisés à dépeussier). Ces dispositifs combinés limitent ainsi les transferts de matières solides et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

3.2 Entretien

La durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement sont liées à un entretien régulier adapté aux conditions d'usage.

Il est nécessaire de veiller au respect des préconisations d'entretien mises à disposition par le fabricant du revêtement.

Le revêtement reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à faciliter l'entretien et limiter l'utilisation des produits d'entretien.

3.21 Entretien journalier

En fonction du trafic, l'entretien journalier est réalisé par dépeussierage (aspiration) ou par balayage humide (avec détergent neutre pour les sols PVC).

3.22 Entretien périodique

En fonction de l'encrassement, le dépeussierage sera suivi d'un lavage avec un détergent neutre ou légèrement alcalin tout en respectant les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'application, fréquence).

3.3 Produits à proscrire

- L'utilisation d'éléments en caoutchouc noir (roulettes, piétements, tapis, ...) est à exclure
- les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC
- Solvants (exemple : cétone, acétone)
- Détergents à base d'huile de pin

4. Soutien et assistance technique

L'assistance technique de la société IVC GROUP est à la disposition des organismes et entreprises ayant besoin d'être assistés notamment lors du démarrage des chantiers.

Dossier technique

Mise en oeuvre

Stockage des matériaux :

Le produit NOMAD sera stocké dans un local aéré à l'abri de l'humidité à une température de 15°C minimum. Ces conditions sont également applicables aux différents accessoires nécessaires à l'installation.

Conditions de pose :

Les conditions de mise en oeuvre sont équivalentes à celles du stockage des produits, la température minimum pour effectuer l'installation doit être au moins égale à 15°C dans le local à revêtir.

Préparation du support :

Le support* doit être sec et propre, procéder au nettoyage par balayage ou aspiration du support afin d'éliminer toute salissure qui pourrait entraver l'installation (un nettoyage humide est conseillé pour les supports autres que chapes fluides à base de sulfates de calcium ou bois et dérivés).

* Détail des supports acceptés voir Avis technique.

Installation du revêtement

Objectif : Réaliser une pose libre avec maintien du revêtement inter lés à l'aide d'un adhésif spécifique non adhérent au support.

Le principe étant d'associer les différents lés de revêtements à l'aide d'un adhésif ayant une capacité de maintien en surface suffisante pour répondre aux sollicitations du local. Cet adhésif sera positionné de part et d'autre des deux lés à associer. En cas de raccords ou de passage d'ouverture, une bande d'adhésif sera positionnée afin de garantir le maintien du revêtement sur son entièreté. L'utilisation d'accessoires de finition (barre de seuils, plinthes) est possible en fonction du support.

Mise en oeuvre :

- Installer le revêtement dans la pièce afin de recouvrir toute la surface
- Laisser remonter le revêtement le long des parois verticales de 10 cm
- Réaliser le positionnement du joint en simple ou double coupe (en fonction du dessin et du raccord à respecter)
- Araser la périphérie de la pièce en s'assurant que le produit soit libre de tension (un jeu d'1 mm peut exister)
- Marquer le support à recouvrir afin de positionner l'adhésif de façon égale sur le support
- Relever les lés à assembler au droit d'un mur
- Enlever la protection de l'adhésif et afficher les lisières sur cet adhésif, maroufler manuellement lors de cette opération
- Une fois le revêtement en contact avec la totalité de l'adhésif, maroufler le joint
- Le traitement des joints est réalisé soit à froid ou à chaud en fonction de l'usage et de l'habitude

Descriptif

Descriptif Type

Le revêtement de sol PVC « Nomad » est constitué d'une sous couche armée avec 2 voiles de verre, d'une mousse PVC stabilisée et d'une couche d'usure transparente de 0,45 mm (groupe d'abrasion Type I) renforcée par un traitement de surface HyperGuard+ qui supprime toute métallisation et apporte une excellente résistance aux taches et à la rayure. Son épaisseur totale est de 3,90 mm pour un poids total de 2 850 g/m². Son classement de réaction feu est Bfl-S1. Il offre également un excellent compromis entre performance acoustique (20 dB, classe A pour la sonorité à la marche) et résistance au poinçonnement (inférieur à 0,20 mm). Il est antidérapant (R10). Il bénéficie d'un classement Européen 23-32, valable pour un usage à destination des locaux au plus classés U2SP3. Il répond également à toutes les exigences de la norme EN 651.

Installation et entretien

Pose libre :

La pose sera réalisée dans le respect des instructions définies par le fabricant et selon les exigences du DTU 53.2 pour la qualité des supports. Revêtement de sol PVC hétérogène posé libre, non maintenu au support d'origine dans les locaux à usage d'habitation, le maintien se fera à l'aide de la bande adhésive définie aux joints inter-lés et aux passages de portes, afin de permettre la réalisation du traitement à froid des joints. En fonction de la nature du local, l'applicateur devra effectuer le traitement des rives afin de garantir l'étanchéité de l'installation. L'application d'accessoires de finition (plinthes, formes d'appui) est possible. L'entretien sera effectué conformément aux recommandations du fabricant, la notice d'entretien devra être fournie par le fabricant.

Données environnementales

- Taux d'émission TVOC conforme aux exigences de la classe A+
- Produit conçu et fabriqué conformément au règlement européen REACH (exempt de Métaux lourds, formaldéhyde, CMR 1A et 1B, pentachlorophénol)
- Produit conçu dans le respect de l'environnement à l'aide d'énergies renouvelables
- Produit 100% recyclable, les chutes de pose peuvent être recyclées via le programme PVC NEXT géré par le SFEC